

Préparation aux Jeux Sportifs

Ce programme est ouvert aux fédérations nationales sélectionnées pour participer aux grandes échéances internationales sportives relevant des prérogatives statutaires du CNOM à savoir :

MANIFESTATIONS INTERNATIONALES RELEVANT DES PRÉROGATIVES STATUTAIRES DU CNOM
Jeux Olympiques d'été et d'hiver
Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été et d'hiver
Jeux Méditerranéens
Jeux Africains et Jeux Africains de la Jeunesse
Jeux Panarabes
Jeux de la Solidarité Islamique
Jeux de plage (Mondiaux, Méditerranéens, Africains)

Ce programme est financé à travers la convention relative à la mise en œuvre du programme pluriannuel de préparation et de participation des sportifs aux échéances sportives internationales 2019-2028, signée en avril 2019 entre le Comité National Olympique Marocain (CNOM) et le Ministère chargé des sports.

Objectifs

Accompagner les Fédérations Royales Sportives Nationales pour assurer une préparation optimale des équipes nationales en vue de leur participation et la réalisation de performance aux grandes échéances internationales sportives relevant des prérogatives statutaires du CNOM.

Modalités d'Accès au Programme

- L'objectif de la participation de chaque fédération aux Jeux Sportifs en question, avec une démonstration du potentiel d'une participation remarquable et de la réalisation de performance ;
- La liste des sportifs qui respectent les critères imposés par le CNOM pour chaque Jeux, avec les critères mis en place par la fédération pour leur sélection. (Toutes les informations des sportifs sélectionnés doivent être saisies sur la plateforme de suivi des sportifs mise à disposition par le CNOM) ;
- Le programme de préparation : compétitions internationales et stages de préparation au Maroc ou à l'étranger ;
- La liste de l'encadrement technique proposé avec les CV ;
- Le système de suivi technique, scolaire, psychologique et médical proposés par la fédération pour soutenir les sportifs sélectionnés.

Modalité de Gestion du Programme

Le CNOM mettra en place, avec les fédérations concernées, une convention pour :

- Délimiter les engagements de chaque partie ;
- Arrêter la liste des sportifs sélectionnés, ainsi que leur encadrement technique et médical ;

Définir le programme de préparation et le budget y afférent